

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

**Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes
(opérations de la direction interrégionale des douanes – Bretagne-Pays de la Loire)**

Les parties à la convention initiale de délégation de gestion,

La direction interrégionale de Bretagne-Pays de la Loire, représentée par son directeur Monsieur Claude LE COZ, ci après désigné sous le terme de « délégrant »,

Et

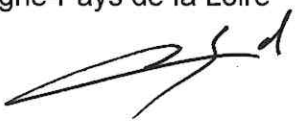

La trésorerie générale des douanes, représentée par sa trésorière, Madame Nadine MORELLE, désignée sous le terme de « délégataire »,

Ont convenu d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

Article 1^{er}

L'annexe à la convention initiale est remplacée par l'annexe au présent avenant.

Fait à Paris, le 15 juillet 2024

<p>Le délégrant, Direction interrégionale des douanes Bretagne-Pays de la Loire</p>  <p><i>Le directeur interrégional,</i> Claude LE COZ</p>	<p>Le délégataire, Trésorerie générale des douanes</p>  <p><i>Le trésorier général des douanes,</i> Nadine MORELLE</p>
--	--

Visa du préfet,



Fabrice RIGOULET-ROZE

ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0218-CESG-DR44

0302-CDI2-DI44

0302-DI44-DI44

0348-DP35-DD29

0348-DP35-DD35

0362-CDIE-DR44

0362-MEFR-CDDI

0723-DR35-DD22

0723-DR35-DD56

0723-DR35-DD29

0723-DR35-DD35

0723-DR44-DD44